

Le Saumonois

Lac-au-Saumon

Le mercredi 27 janvier 2010

Volume 7, numéro 3

ISSN 1712-6304

1,15\$ courrier, 50¢ courriel et kiosque

lamatapedia.com/saumonois

Site Internet à jour pour Lac-au-Saumon



Marc Thériault

Si Le Saumonois avait relevé un certain laisser-aller dans la mise à jour du site Internet de la municipalité de Lac-au-Saumon durant le mois de décembre, il faut maintenant remettre les pendules à l'heure, car le site a pris beaucoup de galon.

Non seulement les notes historiques sont revenues et ont pris du mieux, mais de nouvelles informations sont maintenant disponibles, à commencer par une liste d'événements à venir qui sera très intéressante à consulter si la cadence des mises à jour est maintenue.

Il reste encore des pages à compléter entre autres au chapitre de l'économie et de l'immobilier, mais on sent que le pas est emboîté dans la bonne direction.

Un site Internet, c'est une véritable carte de visite mondiale et comme on n'a jamais l'occasion de refaire

une première bonne impression, un alité.

Donc, un site de plus en plus pertinent à visiter régulièrement par toutes les Saumonoises (et Saumonois laisse clairement indiquer que le bien entendu).

conseil municipal adhère à cette ré- www.lacausaumon.com

On a écrit au Saumonois

Cher journal *Le Saumonois*,

Je lis avec incrédulité et désolation, en première page de votre livraison du 13 janvier 2010 (vol. 7, no 1), l'extrait de phrase suivant signé par votre «Direction» : «...après 6 ans et à peine 10% de la population qui s'abonne au journal...». Avec incrédulité et désolation pour commencer, puis avec comme une sorte de dépit amoureux qui veut faire sa part pour inverser la situation.

Le Saumonois, me dis-je, est un hebdomadaire fort intéressant, intelligent, bien documenté et bien écrit. Qui fait même l'envie du maire de la ville située à l'ouest de Lac-au-Saumon. Qui a reçu, lors de la dernière présentation de l'événement annuel nommé Artquimédia, des prix célébrant sa qualité et sa pertinence. Qui peut dire mieux et plus ?

J'habite Rimouski, tout près de la rivière du même nom qui est une rivière à saumon ; on n'habite jamais bien loin de ses origines, quel que soit le lieu qu'on choisisse pour y résider. Je suis né au Lac, je suis abonné depuis votre naissance à l'hebdomadaire que vous êtes, cher Saumonois. Et je ne comprends pas que les gens du Lac ne vous fréquentent pas, comme abonnés, pour plus de 10% à peine.

Voilà un hebdo plein de renseignements et d'idées, souvent pétillant d'humour et d'esprit ; voilà un hebdo au service de Lac-au-Saumon, un hebdo qui constitue un excellent agent d'information et de développement, qui assure une mémoire aussi. C'est sans doute par inadvertance, que j'me dis, si la population du Lac, jusqu'ici, n'a pas reconnu la pertinence ou la nécessité de ta présence.

Tu comprends donc, cher *Saumonois*, que je demande aux bonnes gens

du Lac, avec un grand svp plein d'espoir, de s'abonner **massivement**, rien de moins, à tes parutions ! Car «faut c'que faut» pour que tu continues de paraître – que tu dures !

Renald Bérubé

CONSTRUCTION **CAUSAP** INC.

Entrepreneur Général

No R.B.Q. : 8281-5440-51

3, rue des Érables
Lac-aux-Saumons
G0J 1M0

Fernando Martin
(418) 778-5868

Résidentiel • Commercial • Rénovation

Voyager par train

Billetterie de la gare d'Amqui. Les billets de train sont vendus à l'hôtel de ville d'Amqui, au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Avant de se présenter à l'hôtel de ville il faut obtenir un numéro de réservation auprès de Via Rail, en téléphonant au : 1-888-842-7245. (JGP)

LES SUPERMARCHÉS

GP

Marian Boulianne
Directeur
Supermarché GP Amqui

Tél.: (418) 629-3560
Fax.: (418) 629-1664
gpamqui@groupegp.com
www.groupegp.com

30, boul. St-Benoît
Amqui (Québec)
G5J 1B7

Membre du groupe GP

L'information fait l'opinion

Publié à chaque semaine

Abonnez-vous

Souper spectacle bénéfique avec le Coco Country Band

Devant la chute dramatique de la pratique religieuse au Québec, la sauvegarde des édifices religieux est devenue, pour la grande majorité des communautés québécoises, un défi de taille. Dans certains cas, les communautés doivent se résoudre soit à vendre ou pire encore à démolir leur église, cet édifice qui constitue l'identité même de leur collectivité et qui fut érigé grâce à la contribution financière et humaine de toute la communauté. Conscient qu'il est impératif d'agir dès maintenant afin d'éviter qu'une telle situation ne survienne dans le cas de Lac-au-Saumon, un groupe de

citoyens a pris l'initiative d'organiser une activité de financement visant à contribuer à assurer l'entretien de leur église paroissiale dans l'optique de conserver intact cet héritage reçu de leurs prédécesseurs et qui constitue une richesse pour leur communauté. Ainsi, à cette fin, un souper suivi d'une soirée musicale aura lieu le samedi 20 février 2010, au Centre des Loisirs de Lac-au-Saumon, afin d'amasser des fonds qui seront remis à la Fabrique Saint-Edmond qui voit à l'entretien de l'église paroissiale de Lac-au-Saumon.

Les billets, le menu et le programme seront publiés sous peu, de même que des détails sur le groupe invité.



Jean-Yves Roy
Député de
Haute-Gaspésie – La Mitis –
Matane – Matapédia

Amqui : (418) 629-2295
800 463-2295
Matane : (418) 562-0343
866 562-0343

Édifice de la Justice
Suite 202, Ottawa (Ontario) K1A 0A6
(613) 995-1013
Courriel: royje@parl.gc.ca



Tournée d'information sur le chauffage à la biomasse forestière

La tournée que mène actuellement le CLD de La Matapédia s'est arrêtée à Causapscal ce mercredi 20 janvier 2010. Étaient conviés à cette rencontre les élus des municipalités du secteur Causapscal, dont Lac-au-Saumon fait partie.

La présentation faite par André Savard brossait un tableau clair et complet des tenants et aboutissants du chauffage à la biomasse forestière. Pour un néophyte, cette présentation permettait une mise à jour complète sur l'état de cette technique.

N'eût été de la présence d'esprit de Stéphane Pinault du CLD qui a avisé la Société locale de développement de Lac-au-Saumon de cette soirée d'information, personne de Lac-au-Saumon n'aurait été présent dans la salle. Un administrateur de la SLD a donc assisté à cette rencontre et en est ressorti avec la conviction que Lac-au-Saumon peut en profiter. (M.T.)



Danielle Doyer
Députée de Matapédia

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

26, boul. Saint-Benoît Ouest
Bureau 101

Amqui (Québec) G5J 2E2
Téléphone: (418) 629-1977

Télécopieur: (418) 775-6267
Courriel: ddoyer@assnat.qc.ca

LIBRES-SERVICES
IMMOBILIERS inc.

Karine Masson
Agent immobilier affilié

(418) 778-3474
karinemasson@globetrotter.net
www.karinemasson.com

Membre du
RCI IQ
www.rciiq.com

MARCHE RICHELIEU
Alimentation Causap inc.

Carol Veilleux
Frédéric Veilleux
Propriétaires

77, St-Jacques Sud, Causapscal G0J 1J0
Tél: 418.756-3861 Téléc.: 418.756-6114
www.alimentationcausap.com

Circulaire en ligne

LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS (1982) INC.

Spécialité :
Travaux de génie civil

341, rue des Forges
Amqui (Québec) G5J 3B3

Tél. bureau : (418) 629-2081
Télécopieur : (418) 629-3417

Sans frais : 1 888 839-2481

Record d'efficacité battu

Ne reculant devant rien, votre journal publie aujourd'hui un extrait historique hautement négatif sur l'état de santé de la Société de l'Assurance automobile du Québec qui, en 2006, avait alors eu un spasme cérébral.

En effet, le 15 octobre 2006, le Saumonois JGL recevait une lettre, signée de YF de la SAAQ, l'informant fièrement qu'une somme de 50,40\$ lui serait versée.

Cette somme, représentant 2,64% de son indemnité, lui revenait de droit suite à des modifications fiscales sur la façon de calculer son revenu net qui, lui, avait servi à déterminer l'indemnité versée suite à son accident survenu le 28 février 1990... donc 16 ans plus tôt.

Il est de nos jours rassurant de savoir qu'alors que la dette du Québec augmente de 25 millions de dollars par jour et que l'État est maintenant conscientisé à ce grave problème, que des gens consciencieux ne prennent aujourd'hui plus, comme jadis en 2006, le temps et l'argent des contribuables pour écrire, imprimer et poster des documents relatifs à un 50\$ datant de 16 ans. (M.T.)

L'empiètement versus le bon voisinage !



Le fait qu'une construction empiète sur le terrain du voisin est à l'origine de nombreuses disputes, comme vous pouvez vous en douter !

Tout d'abord, qu'est-ce que l'empiètement ? On dit d'une propriété qu'elle "empiète" sur la propriété voisine lorsqu'une ou plusieurs de ses constructions (grange, garage, clôture...) dépassent les limites de son terrain, même si ce n'est qu'un tout petit peu. Vous retrouvez ces données sur le certificat de localisation émis par l'arpenteur géomètre. Il est obligatoire pour un vendeur de le fournir au moment de la revente de toutes propriétés. Rappelez-vous que c'est la Loi qui l'exige, et non votre agent ou notaire !

Mais revenons à nos moutons ! Votre arpenteur vous annonce que votre garage empiète sur le terrain du voisin... ou pire ! C'est l'arpenteur du voisin qui l'en informe et ce dernier vient vous voir pour régler la situation !

Voici les solutions pour remédier à cette problématique :

Vous déménagez votre garage sur votre terrain. De loin l'arrangement le plus coûteux, mais qui règle définitivement la situation.

Quand c'est possible de le faire, vous pouvez également acheter une bande de terrain à votre voisin.

Vous vous entendez avec le voisin pour obtenir une servitude. Une servitude vous donnera le droit d'occuper cette parcelle de terrain. Il est important de faire notarié l'entente car sinon, à la moindre "chicane de clôture", vous devrez reconsidérer l'option 1 !!! Votre notaire vous donnera donc un rendez-vous, auquel les deux parties doivent être présentes. Il lui faudra sans aucun doute le certificat de localisation et il émettra un acte notarié vous accordant le privilège d'OC-CUPER le bout de terrain... Attention : vous n'en serez pas proprié-

taire, vous aurez seulement la permission d'y laisser votre bâtiment. Certaines personnes s'entendent pour une compensation en argent, mais beaucoup de gens acceptent de rendre ce service à leurs voisins, sans aucun frais.

Mais qu'arrivera-t-il au moment de vendre votre maison ? La servitude appartient à la propriété, et non à son propriétaire ! Tant et aussi longtemps que personne ne demande à y mettre un terme, elle sera effective, même si les maisons se vendent.

Si vous avez ce genre d'entente avec votre voisin par rapport à votre/son garage qui empiète sur son/votre terrain, la revente est plus facile, parce que l'acheteur éventuel n'a pas à craindre des frais "supplémentaires-surprises" !

Pour rendre "nulle et non avenue"

une servitude, les deux parties concernées doivent être d'accord, et ceci doit aussi se faire devant un notaire. À noter que la Loi prévoit des moyens pour obliger une des parties à consentir, mais ... c'est tellement loin de notre sujet !

Comme partout ailleurs, il y a plusieurs cas d'empiètement dans la région de Lac-au-Saumon. Il est important de dire que la malhonnêteté n'est pas la cause de tous ces empiètements. Souvent, c'est plutôt le contraire !! Le bon voisinage et les liens de parenté ou d'amitié au moment de diviser les anciennes terres (ou de construire les granges et les bâtiments) sont la cause des débordements que nous constatons aujourd'hui. Il y a bien eu des actes notariés, mais la récente rénovation cadastrale a tout de même mis au grand jour plusieurs cas d'empiètements avec lesquels nous devons composer aujourd'hui... Alors aussi bien composer dans l'harmonie !

Morale : c'est plus économique d'être en bons termes avec ses voisins, considérant l'option 1 par rapport à l'option 3 ! Et qu'il vaut mieux y penser quand c'est le temps, parce que "quand ça va bien, ça va bien... c'est quand ça se met à aller mal que ça va vraiment mal! Pensez-y !

Pensée du saumon pensif

À vivre dans l'envie, on meurt dans l'ingratitude.



Laval Tremblay
Président

264, boul. Saint-Benoît Est
Amqui (Québec)
G5J 2C5

Téléphone: (418) 629-4675
Télécopieur: (418) 629-3982
www.fene-tech.com

Karine Masson

Agent Immobilier Affilié
Libres-Services Immobiliers
418-778-3474

BON D'ABONNEMENT

ÉDITION ABONNÉ
30 numéros

Le Saumonois

C.P. 155
Lac-au-Saumon (Québec)
G0J 1M0

PAR LA POSTE 34,50\$
PAR COURRIEL 15,00\$

Nom et adresse de l'abonné:

Courriel : _____

Retournez ce bon d'abonnement avec votre paiement, chèque ou mandat poste, à l'adresse ci-dessus

L'église: 5^{ème} article PAR JEAN GUY PELLETIER

Dans sa livraison du 1^{er} décembre 2009, le magazine L'actualité titrait en page 26 : «La laïcité à toute les saucés !» : un grand dossier sur la laïcité portant sur les diverses situations qui existent dans les démocraties occidentales qui se proclament laïques.

En rapport avec la problématique liée avec l'exploitation de notre église dans un contexte d'abandon de la pratique religieuse, voici un résumé, une synthèse des liens qui existent entre l'Église et l'État dans plusieurs pays; Les États-unis, La France, L'Allemagne, l'Italie, Le Québec, La Belgique, L'Espagne, L'Angleterre.

Premièrement, et cela est d'importance, ces liens, ces relations, ne se marquent pas à l'aune de notre problématique. Autrement dit, l'article, dans le magazine, n'est pas développé en fonction de ce qui nous est spécifique, à savoir une problématique liée à la pratique du culte et à la difficulté à faire face aux coûts d'exploitation du lieu de culte : l'église. Je n'ai retenu, pour le bénéfice du présent écrit, que les passages du texte qui ont un lien direct avec notre situation.

Dans tous les pays, sauf une exception, le principe de la séparation de l'Église et de l'État est convenu. « L'Angleterre ne serait pas classée parmi les pays laïques si l'on s'en tenait au fait que la chef de l'État, Élisabeth II, est également chef de l'Église Anglicane. Les deux archevêques et les 24 évêques de cette Église siègent à la Chambre des lords.» C'est l'exception.

Les États-unis : rien. Il existe un mur de séparation entre l'Église et l'État.

La France : «Depuis que la loi sur la séparation de l'Église et de l'État (1905) a transféré aux pouvoirs publics la propriété des lieux de culte, avec la charge de les entretenir, d'importantes sommes sont consacrées à tous les paliers de gouvernement, à l'entretien des cathé-

drales, temples, chapelles et synagogues construits avant cette date.»

L'Allemagne : «Même si l'Allemagne est un État laïque, les contribuables paient des impôts à l'État ...et à leur Église. L'impôt ecclésiastique représente un ajout de 8% ou 9% à l'impôt général selon les Länder (États). Par exemple, un Allemand baptisé dans la religion catholique doit payer l'impôt de cette Église. Il ne peut s'en libérer qu'en renonçant officiellement à son appartenance religieuse.»

L'Italie : «Le catholicisme n'est plus la religion officielle de l'État italien depuis 1984. Tous les Italiens connaissent l'*otto per mille* (huit pour mille), soit la portion de 0,8% de leur impôt personnel pour laquelle ils peuvent indiquer, dans leur déclaration, à quelle fin elle doit être utilisée : conservation de biens culturels, interventions humanitaires ou encore... un des sept cultes reconnus. La majorité des contribuables ne font aucun choix, mais les règles de répartition sont telles que l'Église catholique reçoit finalement 90% des sommes que rapporte ce 0,8%.»

Le Québec : La séparation entre l'Église et le grand gouvernement, l'État du Québec est totale ou presque ici. Les fabriques ne peuvent s'appuyer sur l'aide gouvernementale pour l'entretien des lieux de culte. Quant aux projets qui concernent la mise à niveau ou la réparation des dit lieux, à moins que ceux-ci aient une valeur patrimoniale reconnue par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF), patrimoine bâti avant 1945, ils sont à la charge de la fabrique. Dans le cas qui nous occupe, l'église de Lac-au-Saumon bâtit en 1955, un projet tel un centre d'archives régional aménagé au sous-sol pourrait bien être admissible à de l'aide gouvernementale provenant du ministère des

Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et/ou du Pacte rural, et/ou d'Emploi-Québec, ou de Développement Économique Canada. Il faudrait par ailleurs que le projet présenté à des organismes subventionnaires soit endossé par une structure légale dûment établie et admissible à ces aides, toutes choses réalisables en soi.

La Belgique : «les traitements et les pensions des 4000 ministres des six cultes reconnus sont à la charge de l'État fédéral. En plus de l'État fédéral, les régions, les provinces et les municipalités financent l'instruction religieuse, combinent les déficits liés à l'exercice du culte, fournissent un logement à leurs ministres et entretiennent les bâtiments religieux.»

«L'Espagne n'est plus officiellement catholique depuis 1978, mais l'Église y a un statut particulier puisque l'État l'assure de son soutien économique. Chaque contribuable peut lui affecter 0,7% de son impôt.

L'Angleterre : L'État n'y finance aucun culte, mais accorde aux groupes religieux un régime fiscal avantageux. Un peu à l'image de ce qui se passe ici au Québec où l'Église, les communautés religieuses, les organismes à but non lucratif ne paient aucun impôt foncier.



FOURNIER & FILS
Services thanatologiques

110, de l'hôpital
Amqui (Québec)
G5J 2J9

Tél.: 418.629.4431
Sans frais: 866.629.4431
Fax: 418.629.1983
info@gfournier.com

www.gfournier.com

Nouvelles de votre bibliothèque municipale

Le 15 décembre, nous avons procédé à deux tirages.

Madame Florence Fournier s'est mérité la décoration de Noël : un Père Noël en fibre optique. Monsieur Michel Chevarie, maire, a effectué la pige.

Madame Karine Dostie, conseillère municipale responsable de la bibliothèque, a pigé le nom de Madame Manon Sirois qui a gagné le mérite au lecteur. Ce prix consistait en un dictionnaire Larousse 2010.

Durant l'année 2010, chacune de vos visites est inscrite et lorsque vous aurez obtenu 15 inscriptions, votre billet sera conservé pour un prochain tirage à la fin de l'année 2010. Le mérite au lecteur sera un dictionnaire 2011.

Venez donc nous voir à la bibliothèque, nous sommes ouverts tous les mardis de 14 :00 à 16 :00 et de 18 :30 à 20 :00.

Nous en profitons pour souhaiter une année 2010 remplie de joie, de santé, de bonheur à toute la population de Lac-au-Saumon.

Bienvenue à tous!



BANQUE NATIONALE
GROUPE FINANCIER

Suzanne Roussel
Conseillère
Finances personnelles

☎ 418 629-4416 #6020
☎ 418 629-5927
✉ suzanne.rousseau@bnc.ca

Banque Nationale du Canada
30, boulevard Saint-Benoît Est, bureau 72 Amqui (Québec) G5J 2B7
Représentante en épargne collective pour Placements Banque Nationale inc.